

Associationnisme immigré et rapport à l'intégration¹

Texte de la communication

Journées d'étude

MIGRATIONS : NOUVELLES PRATIQUES, APPROCHES PLURIELLES

EHESS, les 8, 9 et 10 octobre 2008

Alexia Serré

Doctorante - ATER en sociologie,

Laboratoire lorrain de sciences sociales – Equipe de recherche en sociologie et en anthropologie de l'expertise (2L2S-ERASE)

Université Paul Verlaine de Metz,

UFR SHA, Ile du Saulcy, 57045 Metz cedex 1

serre@univ-metz.fr

Mots-clés : Associations de l'immigration - Dispositifs - Intégration - Objet-frontière - Processus de politisation

La thèse en cours, empiriquement étayée par des observations et entretiens menés en Lorraine et au Luxembourg, se consacre aux conceptions portées et aux discours produits par les associations nées de l'immigration, concernant ce que devrait être, selon elles, la bonne façon de s'intégrer (ou d'être intégré) dans les sociétés française et luxembourgeoise, ou, pour le dire autrement, aux conceptions portées et aux discours produits par les associations nées de l'immigration, concernant ce que devrait être les formes et modalités souhaitables de la participation des populations qu'elles représentent à la vie de la société.

Pour cela, il m'est nécessaire d'interroger deux dimensions, distinguées ici en vue de poser clairement les cadres de mes objectifs d'enquête mais qui n'ont pas de distinction opératoire empirique (actes et discours sont à percevoir comme un continuum du contenu de l'intégration conceptualisée) : comment les choix de fonctionnement des structures associatives (et l'orientation des actions qu'elles engagent) traduisent en actes, de façon plus ou moins consciente, une (ou des) conception(s) de l'intégration (que cette dernière soit ainsi nommée ou non) ; mais aussi comment la notion d'intégration elle-même - politiquement, scientifiquement, et socialement chargée de sens - est mobilisée et conceptualisée au travers le discours réflexif de l'acteur associatif.

I. Processus de politisation et rapport à l'intégration. Quelques éléments pour un cadrage théorique et méthodologique

Cette réflexion, qui dans le contexte de cette thèse est essentiellement circonscrite au point de vue de l'associationnisme immigré, s'inscrit dans une volonté plus globale de poser la question des « processus de politisation » - c'est-à-dire des « processus d'équipement de la société civile en dispositifs d'expression réglée des pratiques sociales (besoins, aspirations, différends, interprétations de la vie collective, initiatives, etc.) » (Trépos, 2002 : 14) - qui sous-tendent les actions en faveur de l'intégration des immigrés, et définissent par là même,

¹ Ce texte est une version enrichie de l'exposé oral présenté dans le cadre des journées d'études *Migrations : Nouvelles pratiques, approches plurielles* (Paris, EHESS, les 8, 9 et 10 octobre 2008)

des objectifs à atteindre en matière de participation des populations immigrées à l'environnement économique, social, politique, culturel et identitaire de leur territoire d'établissement (objectifs plus ou moins stabilisés à court, moyen ou long termes, à l'aune des dispositifs qui les incarnent²).

En me concentrant sur les associations de l'immigration, je m'intéresse plus précisément à la façon dont les acteurs les plus communément visés par les discours sur l'intégration vont (ou non) reprendre ces discours à leur compte. Cette communication aborde donc les associations de migrants en tant qu'univers de réflexion, de construction de discours, d'expression de différentes formes de réflexivité et de mise en œuvre d'actions. Cet univers se structure sans doute à partir des discours et conceptions politisés de l'intégration, mais, en même temps, il participe à la production de ces discours et les influence.

I.a. Une sociologie politique du rapport à l'intégration

La spécificité de la démarche développée tient au fait que je n'approcherai pas l'intégration telle que la plupart des travaux sociologiques, relevant du domaine des sociologies de l'intégration, tendent à le faire. Afin de clairement distinguer ces approches de ma propre démarche (qui tient plus d'une sociologie politique du rapport à l'intégration), je résumerai l'ambition de ces sociologies ainsi : pour elles, l'intégration est un concept sociologiquement défini, élaboré dans une perspective analytique visant à déconstruire les réalités sociologiques du processus de participation des individus à la société (perspective contemporaine centrée sur l'intégration à la société nationale, fréquemment mobilisée dans le domaine plus spécifique de l'immigration) et/ou à interroger la nature du lien social permettant à la société de demeurer une entité unifiée (perspective des pères fondateurs, centrée sur l'intégration de la société en tant qu'ensemble). L'intégration est alors le plus souvent tenue pour un « concept-horizon », au sens que Claude Lévi-Strauss lui attribue au sujet du concept d'identité, c'est-à-dire comme un concept « purement théorique » qui « ne correspond en réalité » à « aucune expérience », mais « qui peut orienter les interrogations sociologiques, même si elle ne se prête pas à l'observation directe » (Lévi-Strauss, 1977 : 331-332, selon Schnapper, 2007 : 60).

Contrairement à l'approche que privilégient les sociologies de l'intégration, ce n'est pas tellement la caractérisation objectivée du processus d'intégration qui m'intéresse. Dans ces approches, on cherche le plus souvent à identifier des indicateurs de l'intégration sociologiquement construits. Je recherche, quant à moi, *les processus de politisation* qui amènent l'intégration à s'imposer comme l'un des actants du rapport à la vie collective construit au sein de la société civile en contexte d'immigration. Il est vraisemblable, de ce point de vue, que cette saillance politique soit due aux multiples interprétations auxquelles ce concept donne toute latitude.

Les conceptualisations sociologiques de l'intégration sont ici placées sur le même plan que celles dont sont porteurs d'autres mondes sociaux, tels que le monde des médias, le monde politique, ou encore – comme c'est le cas pour le terrain de cette thèse – le monde associatif né de l'immigration. Je prends donc pour objet d'étude le rapport à l'intégration tout autant (sinon plus) que l'intégration elle-même. Ce rapport à l'intégration est intrinsèquement dépendant des mondes sociaux hétérogènes qui le façonnent (tout autant qu'ils sont façonnés

² L'un des présupposés de mon exposé, je reviendrai sur ce point, est qu'il existe une série de liens complexes entre les formes de subjectivation liées à l'intégration et les dispositifs de politisation. Ma perspective serait alors assez proche de celle développée sur un plan plus général et à partir de Foucault, par Giorgio Agamben (Agamben, 2007)

par lui) ; et politiquement circonscrit aux discours et aux dispositifs qui déterminent (et sont réciproquement déterminés par) le (ou les) contenu(s) du concept d'intégration³. Il ne s'agit donc pas de définir l'intégration *a priori*. Au contraire, le paradigme choisi induit que repose sur les acteurs eux-mêmes (et sur les situations et dispositifs dans lesquels ils sont engagés) le travail de définition du contenu du concept. Ce travail de définition est bien entendu observable au travers les discours tenus sur l'intégration, mais aussi au travers l'observation des actions menées : je ne réduis donc pas mon objet à l'usage du terme intégration, mais bien à l'ensemble des pratiques, discursives ou non, qui induisent un point de vue sur la présence immigrée au sein de la société.

I.b. « L'intégration-entre-guillemets »

Pourquoi nommer « intégration » ce qui n'est pas nécessairement systématiquement nommé comme tel par les acteurs ? Parce que, d'une part, si l'on veut s'intéresser aux problématisations ordinaires de la question des attentes des uns (la société d'accueil au sens large, c'est-à-dire tout à la fois politique et civile) et des autres (les immigrés eux-mêmes) quant à la place, la participation, la culture, l'identité, etc. des immigrés dans une société d'établissement et à la manière dont le sens commun s'en saisit, on en revient irrémédiablement à l'intégration⁴. Ce terme s'impose comme celui qui sous-tend les débats : les entretiens réalisés au Luxembourg et en Lorraine révèlent ainsi que les acteurs associatifs immigrés, même lorsqu'ils tentent d'éviter dans un premier temps l'usage du mot en raison de la dimension politicienne stéréotypée qui lui est associée (ce n'est pas toujours le cas mais il est fréquent que l'on dénonce son caractère d'injonction venue d'en haut et que l'on s'interroge : « mais moi je me demande, c'est quoi, l'intégration ? »⁵), finissent tout de même par le mobiliser. L'expression la plus exemplaire de cet usage à la fois imposé et prudent se cristallise au travers une formule fréquemment retrouvée en entretien : les enquêtés parlent de « l'intégration-entre-guillemets », caractérisant ainsi une intégration qui n'est visiblement pas l'intégration « tout court », puisque chargée de sens multiples, mais qui n'est pas autre chose non plus. Cela m'amène à soulever un ensemble de questions : Que met-on derrière la notion d'intégration ? Que met-on derrière cette fameuse intégration-entre-guillemet ? (i.e. que pense-t-on que d'autres mettent derrière la notion d'intégration ?) Au-delà, quels sont les enjeux politiques qui se cachent derrière ce concept ordinaire et la politisation dont il est l'objet ?

D'autre part, mon enquête de terrain m'a permis d'identifier l'intégration comme étant au centre d'un certain nombre de collaborations entre vie associative (dont des associations nées de l'immigration), pouvoirs publics et/ou chercheurs en sciences humaines. Alors même qu'un certain nombre de discours charge la notion d'intégration de vives critiques, certains dispositifs participatifs que j'ai observés la maintiennent comme centrale, en raison par exemple, tel qu'une responsable d'une association d'éducation populaire le faisait remarquer, des financements qu'elle permet d'obtenir. C'est notamment le cas des « Rencontres des acteurs frontaliers de l'intégration et de l'insertion socio-professionnelle »⁶, qui seront par la suite usuellement nommées « Rencontres des acteurs frontaliers de l'intégration » et se

³ C'est en ce sens que l'intégration peut être qualifiée d'actant : l'intégration est chargée de sens et lorsqu'elle est mobilisée par les acteurs, le(s) sens mis derrière ce terme participe(nt) à définir l'orientation des actions engagées.

⁴ On ne parle pas de politique d'acculturation, de problème de culturalité, de ministère de l'acculturation et de l'identité, mais bien de politique d'intégration, de problème d'intégration, de ministère de l'intégration ou encore de modèle d'intégration, etc.

⁵ Entretien avec une adhérente d'une association de jeunes d'origine capverdienne (Luxembourg).

⁶ Description des « caractéristiques du projet » tel que celui-ci a été soumis au financeur : le Fond Social Européen.

concentreront exclusivement sur l'intégration des populations immigrées - réseau d'acteurs français, allemands et luxembourgeois réunis dans le but de favoriser l'échange « sur les problématiques rencontrées, les initiatives développées, les échanges de bonnes pratiques et tenter de construire des outils communs apportant une plus value aux praticiens de terrains et aux bénéficiaires »⁷. Le terme intégration paraît donc s'imposer (à moi, dans le cadre de cette thèse, mais aussi aux autres groupes d'acteurs précités).

I.c. Processus de politisation et dispositifs de subjectivation

Lorsque j'aborde l'intégration en tant que notion politiquement, scientifiquement et socialement chargée de sens, je ne considère pas pour autant l'intégration comme un mot-valise qui rassemblerait différentes conceptions indépendamment conçues et mobilisées selon les différents mondes qui en usent (ce qui signifierait que la notion serait politiquement mobilisée au sein du monde politique, scientifiquement conceptualisée au sein du monde de la recherche, socialement définie dans le reste de la vie sociale) : au contraire, ma thèse tend à démontrer que les conceptualisations de l'intégration de ces différents mondes sont toutes politiquement actives. Car le traitement politique de l'intégration, s'il est indéniablement lié aux politiques publiques qui l'institutionnalisent, ne peut être considéré comme relevant d'une unique responsabilité politicienne. En effet, dans le contexte actuel, les politiques publiques reposent toujours plus sur des logiques d'activation légitimées par une vision du monde à tendance « autonomiste »⁸, impliquant un déplacement du partage de la responsabilité de l'action publique vers ses bénéficiaires eux-mêmes, qui « doivent être, eux aussi, les acteurs de l'institution ou du dispositif » dont ils bénéficient, « de sorte que tout fonctionne en accord avec les besoins qu'ils expriment » (Trépos, 2002 : 17)

Dans ce contexte, c'est, me semble-t-il, en portant une attention particulière aux divers dispositifs dans lesquelles les associations s'engagent que l'on peut identifier un rapport à l'intégration tel qu'il s'exprime dans l'agir. Par exemple, sur mon terrain : l'organisation de repas festifs, la participation à des festivals interculturels, mais aussi l'organisation de débats publics, l'édition d'une revue, ou encore l'organisation d'une campagne d'intéressement à l'inscription sur les listes électorales au Luxembourg.

Observant ces dispositifs comme des espaces, des objets dans lesquels s'incarnent et sont produites des subjectivations liées à l'intégration, la perspective que je propose peut être considérée comme relativement proche de celle développée par Giorgio Agamben à partir de Foucault - bien que j'adopte quant à moi une posture non-dénonciatoire. Giorgio Agamben nomme dispositif « tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (Agamben, 2007 : 31). Dans cette optique, l'analyse des pratiques sociales est indissociable de celle des dispositifs qui les circonscrit, puisqu'il n'est de sujets (voire d'identités) qu'au travers des dispositifs qui les définissent comme tels, les assignent, les supportent ou permettent leurs revendications. Entendu comme « ce qui résulte de la relation, et pour ainsi dire, du corps à corps, entre les vivants et les dispositifs » (*Ibid.*), les sujets n'existent donc qu'à l'état temporaire et

⁷ *Ibid.*

⁸ Jean-Yves Trépos distingue trois types de « visions du monde » qui peuvent sous-tendre la mise en œuvre de politiques publiques : les visions du monde additive, compensatoire et autonomiste. « La vision du monde autonomiste repose sur l'affirmation de la nécessaire autonomie des acteurs et suppose que l'on cultive l'excellence des liens qu'ils tissent (...) La vision du monde compensatoire est centrée sur l'invention de grands équipements destinés à résoudre les problèmes par une action sur leur contexte (...) » La vision du monde additive caractérise les politiques « accumulant des initiatives au coup par coup avec l'ambition de traiter directement la difficulté » (Trépos, 2002 : 14)

transitoire : les processus de subjectivation/désobjectivation inhérents à toute entrée en relation avec un nouveau dispositif redéfinissant en permanence ce qui constitue l'acteur comme sujet, un « même individu, une même substance, (pouvant) être le lieu de plusieurs processus de subjectivation » (*Ibid.* : 32). M'éloignant sensiblement du vocabulaire d'Agamben, je considère que l'observation des logiques d'attachement/détachement s'opérant entre les êtres et les dispositifs permet d'identifier la manière dont s'élaborent et se socialisent des représentations subjectivées de ce qu'est un immigré-bien-intégré (forme de socialisation spécifique que je nomme subjectivation du rapport à l'intégration). Il ne s'agit donc pas d'étudier des usages (ceux que des acteurs aux caractéristiques préétablies feraient de dispositifs *a priori* considérés comme stabilisés), mais bien d'appréhender des passages : d'un dispositif à un autre (lorsque de nouveaux attachements/détachements induisent un nouvel agencement modifiant le dispositif, ou produisant un dispositif alternatif), et d'une subjectivation à une autre (lorsque le nouvel agencement en question induit et/ou produit de nouvelles représentations subjectivées).

Si l'approche en termes de processus de subjectivation m'est utile pour montrer que le dispositif produit des sujets qui n'existent pas en tant que tels en dehors d'une configuration précise dudit dispositif (les dotant par là même des identités adaptées : citoyens, bénéficiaires, immigrés-intégrés, immigrés-en-situation-irrégulière, etc.), il me faut cependant préciser que, contrairement à Giorgio Agamben, je ne reconnais pas au dispositif la capacité de gouverner à lui seul tout le processus de subjectivation/désobjectivation. Chez le philosophe, la désobjectivation peut être amenée à revêtir une forme figée ou réifiée, puisque selon lui les sociétés contemporaines seraient traversées « par de gigantesques processus de désobjectivation auxquels ne répond aucune subjectivation réelle », réflexion l'amenant à en conclure « l'éclipse de la politique, qui supposait des sujets et des identités réels » (*Ibid.* : 46) Je considère quant à moi que la désobjectivation est toujours une transition vers une subjectivation alternative, un passage d'un état à un autre. Elle peut être le fait des acteurs eux-mêmes, notamment lorsqu'ils remettent en cause - par jeu d'attachement/détachement, de résistance ou encore de détournement - les subjectivations antérieurement associées au dispositif : ces acteurs, qui agissent le dispositif autant que ce dernier les agit, cristallisent alors au coeur du dispositif de nouveaux gestes sociaux acceptables associés à de nouvelles subjectivations, toujours politiquement actives⁹. Les dispositifs participent donc de l'émergence de subjectivités acceptables, en cours d'élaboration dans une période donnée : ils supportent, alimentent, produisent, expriment (le plus souvent implicitement) des représentations subjectivées de l'immigré-bien-intégré.

Ces dispositifs – entendus comme supports d'expression du rapport à l'intégration – sont à replacer dans le cadre d'un processus plus global, que l'on peut appeler, si l'on se réfère aux travaux de Jean-Yves Trépos, « processus de politisation » (Trépos, 2002). Ce concept – auquel j'accorde un rôle théorique central dans mon approche - présente un double intérêt : tout d'abord, il fait l'hypothèse d'une prolifération multiforme et multidirectionnelle de dispositifs de subjectivation matérialisant un processus d'équipement de la société civile en dispositifs qui visent et permettent l'expression - réglée, encadrée - des pratiques sociales¹⁰ ; ensuite, il comporte l'idée d'une graduation : certains dispositifs sont faiblement politisés, d'autres beaucoup plus ; il y a donc une dimension scalaire de la politisation. Dans cette perspective, le folklore est un niveau de politisation moins contraignant que la revendication

⁹ Sur le concept de cristallisation et plus généralement sur le couple politisation/cristallisation, voir Trépos (2002, entre autres).

¹⁰ Dans cette perspective, l'intégration fait l'objet d'un « processus de politisation » qui engage pleinement la société civile dans la définition des enjeux qui lui sont liés : ce processus se concrétise par un équipement de la société civile en dispositifs de formes variables tels que, par exemple, le réseau des « acteurs frontaliers de l'intégration » précité l'illustre (ou à l'intérieur de celui-ci, la « grille d'évaluation des actions d'intégration » élaborée par lui).

d'un droit de vote, mais reste le même phénomène. On peut en outre reconnaître à cette notion centrale l'intérêt de rapprocher des événements et des équipements sociaux que l'on pourrait penser être de natures très différentes, au seul motif qu'ils sont porteurs de processus de subjectivation politiques.

Mes observations m'ont permis d'identifier au moins deux éléments qui contribuent, sur mon terrain, à caractériser le degré de politisation - plus ou moins élevé - d'un dispositif :

- Tout d'abord, quel processus de coopération le dispositif en question engage-t-il ? Le dispositif concerne-t-il exclusivement des acteurs du monde associatif ou implique-t-il des collaborations avec d'autres mondes sociaux ? (Les médias, les chercheurs, et/ou les politiques par exemple).

- Ensuite, un second élément qui varie notamment en fonction du premier : quel niveau de réflexivité le dispositif implique-t-il, pour les acteurs en présence ? Dans quelle mesure ce que les participants pensent de ce qu'ils font en matière d'intégration à ce moment-là, est-il sollicité pour la réussite du dispositif ?

II. Regards sur quelques supports d'expression du rapport à l'intégration

Je vais développer deux exemples, que l'on peut situer à des degrés différents de politisation, qui illustrent comment les dispositifs sur lesquels reposent les activités mises en œuvre au sein des associations représentent des supports d'expression d'un rapport à l'intégration. Ces supports permettent aux populations immigrées une forme de *garder prise* sur la définition des exigences inhérentes à l'organisation d'une vie collective en contexte d'immigration¹¹.

II.a. La force des dispositifs peu contraignants : exemple du « repas turc »

Mon premier exemple concerne une situation qui m'a été rapportée lors d'un entretien que j'ai réalisé avec une femme engagée dans une association turque. Au moment où elle décrit les activités organisées par l'association, elle m'explique que plusieurs fois par an, l'association organise des repas turcs, selon l'expression qu'elle emploie, dans le but de permettre aux membres de l'association de se retrouver. On note qu'ici, nous avons affaire à un dispositif faiblement politisé, peu contraignant, qu'on pourrait même être tenté de réduire au statut de simple activité occupationnelle. Pourtant, on va voir que l'organisation de ce repas turc n'est pas dénuée de significations en terme d'expression d'un rapport à l'intégration. En effet, elle me dit qu'elle sait que ces repas font l'objet de critiques car certains (la mairie, d'autres associations) considèrent que cela encourage la communauté turque à rester cloisonnée, fermée sur elle-même. Elle ajoute aussitôt que ces critiques ne méritent pas que l'on s'y attarde, qu'elle décide de les ignorer, car se retrouver entre Turcs est « un droit » et « (qu') il n'y a pas de mal à cela ». Pour elle, il n'est donc pas question de s'interroger sur la légitimité de telles pratiques sociales. La subjectivation exprimée ici (en actes, au moment où le repas est organisé, mais aussi en discours, dans l'entretien) considère que l'immigré-bien-intégré est en droit de participer à des moments de regroupement communautaire.

A travers cet exemple, on voit bien, je crois, ce qui fait la force des dispositifs en général : par l'intermédiaire de ces dispositifs, les associations actent des conceptions de l'intégration qui

¹¹ Cette idée d'un « garder prise », inspirée du modèle de la Prise de Bessy et Chateauraynaud sous-entend au moins deux choses : garder le contact et garder une emprise (Bessy et Chateauraynaud, 1995).

peuvent être contraire à celles que défendent d'autres acteurs en apparence politiquement plus puissants (les politiques, les médias...), ce qui influence nécessairement (bien que relativement, selon le degré de politisation du dispositif en question) la façon dont se gère et se conçoit l'attitude souhaitable des immigrés à l'échelle de la société. Mais cet exemple montre aussi plus précisément ce qui fait la force des dispositifs peu contraignants : il n'est pas nécessaire de se poser la question des enjeux théorico-politiques relatifs à l'intégration des populations immigrées pour organiser ou participer à un repas. De ce fait, ils touchent et incluent de nombreux acteurs dans un premier niveau du processus de politisation qui présente l'avantage d'être ajusté à leurs besoins, alors que des dispositifs plus complexes, plus contraignants, plus politisés n'auraient sans doute pas pu les atteindre.

II.b. L'intégration, un concept-frontière : exemple d'un dispositif hybride

Mon second exemple concerne un dispositif plus complexe, dans lequel une association d'immigrés est amenée à coopérer avec différents groupes d'acteurs autour d'un projet plus directement centré sur la question de l'intégration des populations immigrées. Ce projet est un projet d'ouvrage. Il s'agit de publier un livre sur les immigrés maghrébins venus travailler dans les mines de charbons du bassin houiller de Lorraine.

Ce projet réunit notamment trois groupes d'acteurs appartenant à des mondes sociaux distincts¹².

- Tout d'abord, nous avons le monde politico-institutionnel représenté par le chargé de mission de l'institution qui finance le projet, l'ACSE (anciennement FASILD)¹³, et qui agit sous tutelle du préfet. Je précise que c'est cette institution qui a lancé l'initiative du projet de livre : en 2005, elle a financé un diagnostic territorial consacré à l'intégration et à la lutte contre les discriminations dans le bassin houiller de Lorraine (BHL). L'une des préconisations centrales issues de ce diagnostic insistait sur la nécessité d'expliquer et de valoriser la présence immigrée au sein de cet espace. Dans ce but, et en accord avec le préfet, il est donc décidé de produire un livre sur les mineurs de charbon maghrébins ;
- Le second monde qui va être amené à prendre part au projet, c'est celui qui nous intéresse tout particulièrement ici, c'est-à-dire le monde associatif immigré. Son implication dans le projet vient de la volonté du financeur, qui avait besoin d'un porteur de projet légitime : son choix se porte en premier lieu sur une association de travailleurs maghrébins, considérée comme représentant la population concernée par le thème de l'ouvrage ;
- Enfin, le dernier groupe d'acteurs présent, également sollicité sur initiative du financeur, issu du monde universitaire, est représenté par des chercheurs en sociologie qui doivent procéder au recueil de données qui servira de base à la rédaction de l'ouvrage.

¹² Je précise que dans le cadre de cette communication, je me concentre exclusivement sur la phase préparatoire ayant précédé le lancement du projet : les points de vue des partenaires peu (ou pas encore) engagés dans le dispositif pendant cette phase de travail ne seront donc pas analysés ici.

¹³ C'est à cette période que le FASILD devient ACSE : la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances crée l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) qui est substituée, à la date d'installation de son conseil d'administration, au Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations pour l'ensemble des actions engagées par cet établissement public administratif au titre de l'article L. 121-14 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure à la présente loi, à l'exception des actions de participation à l'accueil des populations immigrées qui sont transférées à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Source : http://www.lacse.fr/dispatch.do?sid=site/1_agence_new_/historique)

Le dispositif ainsi constitué est clairement centré sur l'intégration des mineurs maghrébins du BHL. D'ailleurs chaque acteur impliqué s'accorde sur le fait qu'il s'agit de montrer, à travers l'édition d'un livre destiné au grand public, que la présence immigrée issue du Maghreb a joué et joue un rôle dans la vie économique et sociale du territoire.

L'analyse des échanges tenus aux cours des réunions consacrées au montage de projet révèle que ces trois groupes d'acteurs sont porteurs de conceptions sensiblement différentes du contenu souhaitable de cet ouvrage et donc, de ce qui mérite d'être énoncé de l'intégration des mineurs maghrébins du BHL.

Je me propose maintenant, à partir de cet exemple, de montrer comment un dispositif hybride peut s'organiser au-delà, ou devrais-je dire « sur la base », d'une sorte de malentendu fonctionnel concernant l'intégration. Les uns et les autres peuvent s'y investir pour des raisons différentes, en y associant des contenus variables selon leurs objectifs ou encore selon leurs connaissances. Je fais le choix d'approfondir un peu l'analyse à cet endroit, parce qu'il me semble important de montrer la complexité du processus de politisation et qu'il est peut être plus facile de présenter cette complexité dans des dispositifs relativement exigeants. Pour cela, j'aurai recours au concept d'objet-frontière de Star et Griesemer (1989). Ce concept permet de décrypter le malentendu fonctionnel sur lequel repose la coopération au sein d'un dispositif hybride : on va ainsi voir que si le dispositif semble au premier abord être le lieu où l'on constate que l'on s'entend à propos de l'intégration, il est aussi et surtout celui où se réalise cette entente, celui où se réalise ce que l'on croit simplement constater (c'est-à-dire qu'il est possible de s'entendre sur l'intégration).

Star et Griesemer ont proposé le concept d'objets-frontières afin de qualifier des objets qui assurent « *le rôle d'ancre ou de ponts* » nécessaires pour permettre une coopération dans une situation impliquant des groupes d'acteurs issus de mondes sociaux hétérogènes. Leur spécificité tient au fait qu'ils sont « *suffisamment souples pour s'adapter aux besoins locaux et aux contraintes de toutes les parties qui les utilisent, et suffisamment solides pour conserver une identité commune dans tous les sites qu'ils traversent. (...) Ils ont différentes significations dans des mondes sociaux hétérogènes, mais leur structure est suffisamment commune à plusieurs mondes pour permettre leur identification, un moyen de traduction* » (Star et Griesemer, 1989 : 393 - traduit pour cette communication).

Dans la mesure où l'objet-frontière n'existe (en tant que tel) que dans le cadre de situations de coopération données (c'est la situation d'interdépendance d'acteurs issus de mondes hétérogènes qui impose la création d'objets-frontières), je reviens tout de suite à mon exemple. Le dispositif encadrant le projet d'édition du livre sur les mineurs de charbon maghrébins permet en effet d'illustrer comment des groupes d'acteurs issus de mondes hétérogènes parviennent à poser les cadres d'une coopération centrée sur un univers politique commun réduit au minimum : l'intégration. Et plus précisément ici : l'intégration des populations d'origine maghrébine ayant appartenu au monde de la mine. On peut bien imaginer que chacun de ces groupes attache à cette notion des propriétés (ou un contenu) spécifiques. J'aborderai donc l'intégration en tant que concept-frontière, par transposition de la notion d'objet-frontière que je viens de présenter, c'est-à-dire en tant que concept autour duquel différents acteurs (associatifs, politiques et scientifiques notamment) se rencontrent, coopèrent et mettent en place les dispositifs nécessaires au cadrage de leurs actions.

En effet, au travers les différentes réunions consacrées au montage de projet, les acteurs en présence (le financeur, les chercheurs, les associatifs) ont tour à tour exprimé leurs points de

vue (Star et Griesemer parlent de « vision ») concernant le contenu à privilégier dans l'ouvrage, et du même coup, en filigrane, concernant leurs subjectivations sur l'intégration.

Le point de vue du chargé de mission-commanditaire-financeur du FASILD/ACSE :

En terme de mise en œuvre concrète du dispositif, le chargé de mission-commanditaire-financeur traduit la situation, au regard de son propre intérêt, ainsi : Nous ne pouvons pas être le porteur d'un projet que nous finançons. Il est nécessaire d'identifier un porteur de projet légitime, rôle que peut remplir *l'Association des travailleurs maghrébins de France du Bassin Houiller de Lorraine* (l'ATMF-BHL) en tant qu'association créée par des travailleurs immigrés marocains. Il est également nécessaire d'obtenir des contacts diversifiés avec les populations à enquêter : un réseau associatif doit être mobilisé afin de jouer ces rôles d'intermédiaires, mais il faut garder une forme de prudence face à ses intermédiaires qui risquent de collaborer dans l'unique but d'obtenir des financements. Enfin, il est nécessaire que la démarche soit scientifiquement encadrée pour légitimer l'investissement de fonds publics dans une telle action, rôle que les chercheurs de l'Université de Metz sont à même de jouer. Ils procéderont au recueil de données sur la base desquelles un écrivain rédigera l'ouvrage et participeront aux comités d'organisation et de pilotage du projet au côté d'autres acteurs associatifs et institutionnels.

En termes de rapport à l'intégration, pour le chargé de mission-financeur-commanditaire, le dispositif doit viser la valorisation de la présence maghrébine sur le territoire. Il s'agit de privilégier une approche se focalisant sur l'apport positif de la présence immigrée pour la vie économique et sociale du BHL. L'intégration qui doit être mise en avant se rapproche donc du stéréotype de l'intégration réussie. Elle doit répondre aux attentes formalisées dans la conception que les spécialistes qualifient souvent d' « intégration à la française à tendance assimilationniste ».

Le point de vue des universitaires :

S'agissant des conditions de mise en œuvre du dispositif, pour les universitaires sollicités, cette commande présente le double intérêt de leur permettre de participer à l'élaboration d'un ouvrage de vulgarisation sur des questions qu'ils traitent sous une forme moins accessible au grand public dans le reste de leurs activités de recherche ; et de financer un important travail de recueil de données qui pourra également être exploité sous des formes plus académiques. L'implication des associations du territoire comme personnes ressources est considérée comme pertinente tout comme le recours à l'ATMF-BHL pour porter le projet.

En termes de rapport à l'intégration et plus précisément de contenu de l'ouvrage, les chercheurs adoptent un posture critique : ils défendent l'idée selon laquelle l'identification d'une problématique, d'une population d'enquête, d'un format, etc. c'est-à-dire la définition des objectifs du projet, ne doit pas conduire à négliger le fait que seule la réalisation d'entretiens approfondis permettra de qualifier les éléments à développer dans l'ouvrage. Ils insistent sur l'importance ne pas présupposer sans précaution un vécu et un sens que les enquêtés donnent à leur parcours de vie. L'intégration est donc ici plutôt tenue pour concept-horizon, au sens de Lévi-Strauss, qui guide la recherche mais qui n'est pas directement observable, et qui ne peut donc être appréhendé en terme de réussite ou d'échec.

Le point de vue de l'ATMF-BHL - potentiel porteur de projet :

Pour l'association, le FASILD/ACSE défend ses propres intérêts, en l'occurrence co-produire l'ouvrage qu'il s'est engagé à financer et pour cela, identifier un porteur de

projet, rôle que sur le principe l'association accepte de jouer, mais non sans réticence, formulant ouvertement son appréhension quant à l'instrumentalisation dont elle pourrait éventuellement être victime (le projet lui semblant verrouillé à l'avance, ce que conteste le chargé de mission de l'ACSE présent : pour lui, ces réunions préparatoires prouvent que la définition des objectifs doit être faite avec l'ATMF). Pour l'association, les populations d'origine maghrébine ont des besoins qui relèvent de l'accompagnement social, service qu'elle assure depuis sa création sur le territoire de Saint-Avold et alentours. Le projet de livre sur les mineurs maghrébins, au-delà de son intérêt en soi (qui n'est pas contesté), est une opportunité d'obtenir un financement supplémentaire nécessaire au maintien des postes de salariés existants dans l'association, et aujourd'hui en danger (les contrats de financement de ces postes arrivant à terme).

En termes de rapport à l'intégration et de contenu de l'ouvrage, les membres de l'ATMF insiste sur la nécessité de prendre en considération les données de contexte ayant motivé l'émigration de travailleurs célibataires (« Il faudrait commencer l'histoire au Maroc parce que c'est eux ... ils sont venus les chercher » ; « et il y a le retour de ceux qui sont repartis ») ; on insiste aussi sur les conditions dans lesquelles les familles de ces mineurs ont, elles aussi, gagné la Lorraine et sur leurs conditions de vie en France (« il faudra parler de la famille de ces mineurs, et puis des enfants » ; « et des études qu'ils ont fait... »). Là où le commanditaire-financeur adoptait une posture de valorisation de parcours exemplaires d'individus qui s'intègrent, les représentants de l'association insistent sur les difficultés de l'intégration vécue, inhérentes notamment à une attitude d'accueil.

Le détail de ces trois points de vue montre que chaque groupe d'acteurs attribue à l'intégration un contenu spécifique - i.e. dans le cas présenté ici, une intégration normée sur le modèle de l'intégration républicaine pour le monde politico-institutionnel ; une intégration concept-horizon pour le monde de la recherche, une intégration vécue pour l'association d'immigrés. Pourtant, ces points de vue ne s'opposent pas véritablement, chaque groupe autorisant l'expression des points de vues des deux autres. La coopération au sein d'un dispositif centré sur l'intégration de populations immigrées est rendue possible parce que cette dernière s'impose en concept-frontière qui permet aux différents groupes d'acteurs de s'accorder sur son contenu minimal commun : il s'agit, dans ce contexte précis, de traiter des parcours de vie des mineurs maghrébins du BHL, bien que les contenus plus précis que les différents mondes sociaux qui collaborent lui attribuent individuellement ne coïncident pas totalement.

Le concept-frontière joue ainsi un rôle pacificateur puisqu'il concentre les collaborations entre mondes hétérogènes sur ce qui les rassemble (un contenant commun, définissant des objectifs communs) plus que sur ce qui les oppose (des contenus spécifiques). Mais le concept-frontière ne doit pas focaliser notre attention sur ce seul aspect. Deux limites peuvent donc être formulées :

- Dans l'exemple développé ici, une dispute d'un autre ordre – indépendante du projet de livre engagé – a conduit l'association maghrébine à refuser de rester « porteur de projet ». En effet, le financeur en question n'a pas renouvelé le poste de salarié qu'il finançait auparavant, puisque la rénovation du cadre contractuel de la politique de la ville a modifié les conditions d'attribution des financements publics aux associations¹⁴. Le concept-frontière intégration ne permet donc pas à lui seul d'opérationnaliser l'agir.

¹⁴ La rénovation entérinée par le Comité interministériel des villes (CIV) en créant dès 2007 les CUCS (contrats urbains de cohésion sociale) s'ajoute donc à la refonte du FASILD en une nouvelle institution, l'ACSE, désormais sous tutelle des préfets de région.

- Dans la suite logique de ce qui vient d'être dit, le concept-frontière met l'accent sur les situations dans lesquelles des frontières coïncidentes parviennent à être stabilisées autour d'une conception de l'intégration suffisamment souple pour autoriser un travail en commun. Pourtant, la compétence réflexive des acteurs concernant les processus de politisation de l'intégration dans lesquels ils sont (ou peuvent être) engagés invite à ne pas négliger l'existence de situations dans lesquelles des désaccords persistent : l'intégration ne doit pas être considérée *a priori* comme concept-frontière, puisqu'il faut garder à l'esprit que dans certaines situations, il peut ne pas s'imposer comme tel. Mon travail de thèse doit donc aussi porter une attention à ce type de situations. Ici, j'ai seulement voulu développer un aspect du processus de politisation des immigrés en termes d'intégration, lorsqu'il s'appuie sur des dispositifs de coopération à visée emblématique.

Références bibliographiques :

- AGAMBEN Giorgio (2007) Qu'est-ce qu'un dispositif ?, Paris, Rivages, 50 p.
- BARBIER Rémi et TREPOS Jean-Yves (2007) Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs, Revue d'anthropologie des connaissances, 2007/1, n°1, p. 35-58
- BESSY Christian et CHATEAURAYNAUD Francis (1995) Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception. Paris, Métailié, 365 p.
- LEVI-STRAUSS Claude (dir.) (1977) L'identité, Paris, Plon, pp. 331-332
- SCHNAPPER Dominique (2007) Qu'est-ce que l'intégration ?, Paris, Gallimard, Folio actuel, 240 p.
- STAR Susan Leigh et GRIESEMER James R. (1989) Institutional Ecology, «Translations» and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39, Social Studies of Science, Sage Publications, London, Newbury Park & New Delhi, Vol. 19, pp. 387-420
- TREPOS Jean-Yves (2002) L'expertise comme équipement politique de la société civile, Questions de communication, 2002/2, pp. 7-18